

Le littoral protégé par ces parcs a une longueur d'environ 400 milles. Il y a par exemple le parc national de la bordure du Pacifique, qui devrait compter environ 70 milles de côte; Auyuittug sur l'île de Baffin qui compte 112 milles de côte. A mon avis, il ne reste pas au Canada de côte plus précieuse que celle-là. En outre, les parcs de l'île du Prince-Édouard en comptent 30 milles, le parc national de Fundy 11 milles, Kouchibouguac 18 milles, le parc des hautes terres de l'île du Cap-Breton 11 milles, Forillon 22 milles, Gros Morne 70 milles, et Terra Nova 56 milles. Je tenais à faire consigner ces chiffres, pour faire voir l'intérêt que Parcs Canada accorde aux zones côtières. Bien sûr, on a créé ces parcs d'abord et avant tout pour protéger la côte.

Il y a également lieu de noter l'action entreprise par beaucoup de provinces à compétence territoriale côtière. Elles ont assuré la conservation de notre sol côtier en interdisant sa vente à des étrangers, qui pourraient être tentés de les affecter à des utilisations incompatibles avec les buts exposés par le député de Laprairie.

La plupart de ces buts me tiennent à cœur. Je m'attache tout particulièrement à la préservation de nombreux bâtiments proches de la mer. Ils comptent parmi les plus anciens et les plus riches du point de vue architectural du Canada. Il faut les préserver dans toute la mesure du possible.

Comme le dit le député, il faut se demander à la charge de qui doivent être ces propriétés, si l'on veut qu'elles ne soient jamais vendues ou employées à des fins non historiques. Une fois un bâtiment ou un site classé, il importe pour le pays que sa préservation et son entretien soient assurés par des organismes existants. J'estime que l'État fédéral a un rôle à jouer sur ce plan, en prêtant son concours financier, à la condition que soient respectés les objectifs énoncés par le député. J'estime que ces objectifs sont tout à fait valables.

Ma brève intervention de cet après-midi avait pour objet de féliciter le député du travail qu'il a accompli pour la présentation de ce bill, d'exprimer mon accord en ce qui concerne ses objectifs, mais de dire qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer le bill au comité, puisque les organismes existants accomplissent déjà le travail que le député a en vue.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame l'Orateur, je félicite le député de Laprairie (M. Watson) d'avoir présenté le bill à l'étude. Des bills comme celui-là justifient pleinement le maintien de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. C'est un bon bill qui traduit dans le concret de bons principes. Comme le motionnaire appuie le gouvernement, on peut penser que le bill retiendra l'attention de celui-ci, même s'il a bien été reçu par le reste de la Chambre. Par prudence, le gouvernement permet à très peu de bills d'initiative parlementaire de franchir l'étape de la deuxième lecture. J'imagine que c'est compréhensible, puisque de la sorte, on empêche la Chambre d'adopter des bills mal rédigés. Pourtant, il serait bon qu'on saisisse le comité du fond de ce bill, et j'espère que la Chambre y songera.

J'ai été heureux de constater que trois députés, qui représentent des circonscriptions d'arrière-pays, soit le député de Laprairie, qui a présenté le bill, le député de Grenville-Carleton (M. Baker) et le député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne), ont signalé à juste titre la nécessité de préserver l'important patrimoine des grandes régions côtières du Canada. Il arrive souvent que les habitants des

Office de conservation des côtes canadiennes

côtes ne comprennent pas les richesses de la mer et considèrent les avantages comme une chose normale.

Les côtes du Canada représentent un admirable patrimoine. Les côtes de Terre-Neuve s'étendent, à elles seules, sur plus de 6,000 milles de long. Il y a encore très peu de temps, on comptait le long de ces côtes 1,300 villes et villages. Malheureusement, leur nombre diminue à cause du déclin de la pêche et d'autres facteurs économiques qui favorisent la centralisation, et il n'en reste plus aujourd'hui qu'environ 900. Néanmoins, Terre-Neuve a des côtes magnifiques, avec de larges baies, des fjords splendides, des panoramas grandioses et ses réserves naturelles où nichent toutes sortes d'espèces de grands oiseaux de mer du monde entier.

Le grand danger de nos côtes, que ce soit à l'est à l'ouest ou dans l'Arctique, n'est pas l'intrusion de l'homme, ni même l'exploitation commerciale de nos ressources. En un sens, l'ennemi principal, c'est la mer elle-même, la mer qui se pollue rapidement. Nous ne nous souvenons que trop bien de l'accident du pétrolier *Arrow* et de ses conséquences.

Il ne se passe guère de jours que les déchets pétroliers ne viennent s'échouer sur une des côtes du Canada. D'où proviennent ces déchets? Ils proviennent des nombreux vaisseaux qui contreviennent aux lois maritimes et se débarrassent la nuit, pendant qu'il est presque impossible de les prendre en flagrant délit, de leur lest ou déversent le carburant de leur soute dans la mer etc. . . Le mazout se répand en larges nappes sur les berges et cause des dégâts écologiques irréparables. Nous ne disposons pas encore des moyens techniques nécessaires pour se débarrasser de ce genre de pollution, surtout au Canada où le climat est froid. Plus il fait froid, et plus cette pollution par le pétrole a peine à se dissiper et à disparaître. Elle constitue un très grand danger. Plus nous remontons vers le Nord, et plus les risques se compliquent et s'aggravent.

● (1650)

Nous sommes sans doute à la veille d'une autre catastrophe, car il se peut qu'un pétrolier s'échoue ou qu'un puits sous-marin commence à fuir. C'est ce qui s'est produit au large des côtes de la Californie dans le voisinage de Santa Barbara, avec des répercussions désastreuses. Cela s'est produit également dans le golfe du Mexique et au large des côtes de la Floride. Cela constitue un grand danger.

L'un des aspects qui me plaît dans ce bill, c'est qu'il permettra de constituer un office capable d'appliquer des plans d'urgence au cas où ce genre de catastrophe se produirait. Songez un peu aux répercussions d'un accident de ce genre dans le golfe ou dans la baie de Fundy sur les plages magnifiques de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick. Imaginez un peu les dégâts qu'il pourrait causer sur ces plages magnifiques qui comptent parmi les plus belles au monde. On se demande parfois pourquoi le Canada n'a pas encore mis sur pied un office de ce genre.

A mon avis, l'idée que nous propose le député est excellente, et le bill aussi. Le sujet permettrait à un comité permanent de la Chambre d'étudier ces questions et de présenter ses recommandations au gouvernement quant à l'opportunité de créer l'office proposé ici.

Pour ce qui est de la conservation d'une partie de l'architecture sur les côtes est et ouest du Canada, le bill ne répondrait peut-être pas au problème. Le député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne) a parlé du beau travail des sociétés historiques Héritage Canada et Parcs Canada. Je